

L'égalité des droits, une conquête historique :

Document 1 : Une société inégalitaire sous Louis XIV :
« Il est ordinaire de voir qu'une ferme de 3 à 4000 livres de revenu de paiera que 40 ou 50 livres de taille tandis qu'une autre de 4 à 500 livres en payera 100 et souvent plus ».

« Un état ne peut se soutenir si les sujets ne le soutiennent. Or, ce soutien comprend tous les besoins de l'Etat auxquels tous les sujets sont obligés de contribuer. De cette nécessité il résulte :

- une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions, de contribuer à proportion de leur revenu ou de leur travail, sans qu'aucun d'eux s'en puisse raisonnablement dispenser ; (...)
- que tout privilège qui tend à l'exemption de cette contribution est injuste et abusif (...)

D'après **Sébastien Vauban**, La Dîme royale, 1674.

Document 2 : caricature anonyme, 1789



Document 3 : La révolution abolit les privilèges :

« Art. 1^{ère} : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Affirmations	Vrai ou Faux ?	Justifications
L'impôt est également réparti sous Louis XIV (document 1)		
Vauban propose que plus une personne gagne d'argent plus elle paye d'impôt. (document 1)		
Vauban souhaite que même les privilégiés, (clergé et noblesse-) paient l'impôt (document 1)		
Cette gravure montre que le clergé, la noblesse, et le peuple ont les mêmes droits (document 2)		
Les révolutionnaires veulent conserver des privilèges (doc 3)		